

Madame La Présidente,

L'article « Ondes électromagnétiques, le jeu trouble des associations », repose sur une enquête de près de trois mois, ayant donné lieu à l'examen de plusieurs dizaines de publications, à des échanges avec plus d'une vingtaine de personnes se pensant électrosensibles, à des entretiens avec des scientifiques de renommée internationale, experts reconnus par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Il comporte un lien qui renvoie vers un exposé minutieux, sur notre site web, des données scientifiques sur lesquels s'appuie l'auteur.

Cet article contient en lui-même des réponses explicites à plusieurs points que vous soulevez comme s'ils n'avaient pas été abordés.

Le classement « cancérogène possible » de l'OMS, par exemple, n'est pas l'indice d'une dangerosité avéré, au contraire. Nous le rappelons, le café est également un « cancérogène possible ». Le déclenchement des troubles invalidants par les ondes n'est pas davantage établi. Vous ne pouvez l'ignorer, l'écrasante majorité des études en double aveugle menées à ce sujet a donné des résultats négatifs. Les références exactes sont sur notre site.

Par ailleurs, vous savez comme nous que durant le colloque (cité dans l'article) organisé à l'Assemblée nationale en octobre 2014, avec le concours de Priartem, plusieurs intervenants ont évoqué avec insistance le rôle des produits chimiques et leur effet croisés avec les ondes, pour expliquer les souffrances des présumés électrosensibles. Comment considérer dès lors que la responsabilité des ondes est établie sans équivoque ?

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que cet article n'énonce à proprement parler rien de nouveau quant à la dangerosité des ondes. La position constante de l'UFC Que Choisir est depuis 2008 au moins de dire que cette dangerosité n'est pas prouvée. Il convient de souligner que ce faisant, l'UFC Que Choisir ne fait que répondre à une exigence minimale de cohérence. Pourrions-nous continuer à conseiller des téléphones et des tablettes, si des doutes grandissaient réellement quant à leur innocuité ?

Si nouveauté il y a, c'est dans le fait d'attirer l'attention de nos quelques 350.000 abonnés sur les risques de psychose générée par la peur des ondes. Cette psychose est réelle et devient préoccupante. L'auteur de cet article a rencontré dans le cadre de son enquête des patients qui se détournent aujourd'hui de la médecine officielle au péril de leur santé, car ils attribuent aux wifi ou aux antennes relais la responsabilité de souffrances réelles, mais à l'étiologie inconnue.

J'espère avoir contribué à vous faire comprendre les raisons qui ont conduit à l'article que vous critiquez, tant dans son optique que dans sa tonalité.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de mes meilleures salutations.

Alain BAZOT

Président de l'UFC-Que Choisir